

Probleme d'horaire sur un contrat

Par karine, le 25/11/2010 à 11:10

Bonjour

mon entreprise viens d'etre racheter (en annexe 7), il veulent me changer mes horaires de travail en on t'il le droit???

Par DSO, le 25/11/2010 à 12:04

Bonjour,

Si vous êtes à temps plein, l'employeur peut légalement modifier les horaires de l'entreprise.

Cdt, DSO

Par karine, le 26/11/2010 à 14:48

je suis a temps partiel est ce que ca change quelque chose ????????

Par DSO, le 26/11/2010 à 16:37

Bonjour Karine,

Oui, cela change, car les horaires doivent être prévus dans le contrat de travail. Ce sont donc des horaires contractualisés. L'employeur doit donc obtenir votre accord pour les modifier. Si vous refusez, il peut néanmoins vous licencier s'il justifie de la nécessité de procéder ainsi.

Cdt, DSO